

DROITS DE L'ENFANT

LES ACTIONS DE LA LDH PARIS 18

GRAINES DE CITOYENS

Chaque année à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, la LDH 18 est partenaire de la manifestation Graines de citoyens.

Cette année, écoles et centres de loisirs des 18^e et 19^e arrondissement seront conviés à participer en différents lieux de ces deux arrondissements à des activités et ateliers de découverte et d'initiation aux droits de l'enfant, le 22 novembre prochain.

Participant-e-s :

Centre social et culturel Rosa Parks, Centre d'animation curial, Centre social Belliard, Centre d'animation La Chapelle, Ecoles Barbanègre, Unicef Paris, Solidarité laïque, Korhom, Clichés urbains, Le Petit Ney, SOS Casamances, Les Laacs, Le Son des rues, Copains du monde, LDH 18, LDH 19, Amnesty 18, ATD 1/4 monde, Equipe REV 19, Sierra Prod, Cafézoiide, Usep Paris, Lucia de Carvalho (Kuzola)...



PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

Depuis 2016, la LDH Paris 18 coordonne avec le Réseau éducation sans frontières (RESF) une action de parrainage républicain dans l'arrondissement, qui donne chaque année lieu à une cérémonie co-organisée avec la mairie du 18^e.

Cette action a pour but de mettre en relation des jeunes, mineur-e-s ou juste majeur-e-s, hébergé-e-s ou scolarisé-e-s dans l'arrondissement et sans attache familiale sur le territoire, avec des citoyen-ne-s de l'arrondissement, afin de les accompagner dans leurs démarches vers l'obtention d'un premier titre de séjour.

Au delà de l'aide apportée, c'est aussi pour chacun-e une belle aventure humaine !

Vous êtes intéressé-e et souhaitez en savoir plus ?

Contactez-nous, nous cherchons toujours des parrains et marraines !

parrainage18@gmail.com

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT 20, 22 & 23.11.2017

Ligue
des **droits de
l'Homme**

FONDÉE EN 1898



Section
de Paris 18

DÉBAT PUBLIC

**Mineur-e-s non-
accompagné-e-s (MNA) :
quelle(s) protection(s)
aujourd'hui ?**

Mairie du 18^e arr. de Paris
1 Place Jules Joffrin, 75018 Paris

& PROJECTION-DÉBAT

Leave to Remain

Cinéma Louxor
170 Boulevard de Magenta,
75010 Paris



LdH — Ligue des droits de l'Homme Paris 18

MDA, boîte 21, 15 passage Ramey – 75018 Paris

Tél. 07 82 67 32 19 – ldh18@ouvaton.org

Facebook: [@LdhParis18](https://www.facebook.com/LdhParis18) – Twitter: [@LdhParis18](https://twitter.com/LdhParis18)

site.ldh-france.org/paris18

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT : C'EST QUOI ?

La Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) est un traité international adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies (ONU) le 20 novembre 1989. Elle décline pour les enfants l'ensemble des droits de l'Homme – civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, afin de leur apporter une protection et une assistance spécifique. La France a ratifié ce texte en 1990 et se doit de l'appliquer. L'article 2 de la Cide fait directement référence aux mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) et aux conditions de leur protection :

“

Tous les droits de la Cide doivent s'appliquer de la même manière à tous les enfants : filles comme garçons, et quelle que soit leur origine, leur couleur de peau, leur religion, ou dans toute autre situation.

”

*version à usage des enfants

MNA : APPROCHES ET DÉFINITIONS

Depuis mars 2016, la notion de "mineurs isolés étrangers" (Mie) est remplacée par l'expression "mineurs non accompagnés" (MNA). Ce changement devait rappeler que ces enfants et adolescent-e-s relèvent bien avant tout du dispositif de protection de l'enfance.

Juridiquement, les MNA relèvent d'une part du droit des étrangers, puisque le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) s'applique à tous les étrangers quel que soit leur âge et, d'autre part, du dispositif juridique français de protection de l'enfance et de la Cide qui enjoignent l'Etat à protéger les mineur-e-s.

Les termes "mineurs isolés étrangers"/ "mineurs non accompagnés" ne connaissent pas de définition explicite en droit français. La protection de ces jeunes se fonde donc sur celle de l'enfance en danger, telle que prévue dans le dispositif juridique français de protection de l'enfance, qui est applicable **sans condition de nationalité**.

*Sources : <http://www.infomie.net>

LUNDI 20 NOVEMBRE / MAIRIE DU 18^e

18H – 19H

EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES

INAUGURATION DE L'EXPOSITION "DIALOGUES"

Dans le cadre de l'action de parrainage républicain organisé depuis 2016 par la LDH18 et la mairie du 18^e, Caroline Feyt, elle-même marraine républicaine, a photographié plusieurs mairaines et parrains républicain-e-s en compagnie de leur filleul-e. Ce sont leurs échanges qu'elle nous livre à travers ces photographies.



“

Partager...

Certes oui, il est étranger, mais l'un ne connaît pas plus l'autre, ils sont donc étrangers à égalité.

Ils se parlent, ils échangent mots et signes, ils font connaissance à tâtons, à petites phrases, à grands gestes, à sourires.

Regardez ces corps, ces positions, ces avancées ou certains reculs, on dirait sur ces planches que la suite des photos forment le syntagme d'un rapprochement. On voit dans cette série d'attitudes, de gestes, comme un nouvel alphabet.

(...)

Caroline Feyt nous montre ces conversations, ces échanges, et nous en les contemplant, nous entendons toutes ces paroles.

Ses photos bruissent de sourires, ses photos nous parlent, ses photos s'entendent.

Romain Goupil, cinéaste

”

LUNDI 20 NOVEMBRE / MAIRIE DU 18^e

19H – 21H30

DÉBAT PUBLIC

MINEUR-E-S NON ACCOMPAGNÉ-E-S : QUELLE(S) PROTECTION(S) AUJOURD'HUI ?

Le 20 octobre dernier, le Premier ministre a annoncé que l'Etat pourrait désormais "assurer l'évaluation et l'hébergement d'urgence des mineurs non accompagnés jusqu'à ce que leur minorité soit confirmée", faisant ainsi une distinction entre nationaux et étrangers. C'est au regard de cette actualité que nous débattons des conditions d'accueil et de protection des MNA en France.

ANIMATION

Elisabeth Monnerat,
Membre de la LDH Paris 18

PARTICIPANT-E-S

— Nathalie Lequeux,

juriste, coordinatrice du pôle Défense des enfants pour le Défenseur des droits

— Sophie Laurant,

coordinatrice du programme Mineurs isolés étrangers (MIE) à Paris pour Médecins du monde

— Sylvie Brod,

bénévole à l'association Accompagnement et défense des jeunes isolés étrangers (Adjie)

— Isabelle Roth,

avocate de l'Antenne des mineurs du Barreau de Paris

— Gérald Briant,

adjoint au maire du 18^e en charge des affaires sociales, de l'hébergement d'urgence et de la lutte contre les exclusions

— Françoise Dumont,

présidente d'honneur de la LDH, ancienne présidente d'InfoMIE

Hébergement, santé, droits pour les mineurs non accompagnés : chaque intervenant-e présentera une facette des difficultés rencontrées par les MNA sur le territoire français et plus particulièrement à Paris.

DÉBAT AVEC LE PUBLIC

JEUDI 23 NOVEMBRE / CINÉMA LOUXOR

19H30 – 21H30

PROJECTION / DÉBAT

LEAVE TO REMAIN

Film réalisé par Bruce Goodison,
Sorti en salle le 9 mars 2016
Durée : 1h30 ; tarif préférentiel



“

Trois adolescents demandent l'asile au Royaume-Uni, laissant derrière eux leur famille et leur passé dans l'espoir d'une vie plus sûre. Dans l'attente de leur statut de réfugié, ces jeunes doivent faire face au système d'asile, jeu impitoyable dominé par le hasard. Basé sur des faits réels, Leave to Remain raconte le quotidien cruel de milliers de jeunes arrivés seuls et terrifiés sur les rives anglaises.

”

ANIMATION

Olivier Clément,
Président de la LDH Paris 18

PARTICIPANT-E-S

— Thomas Berteigne, juriste spécialiste du droit d'asile

— Mairaines, parrains et jeunes parrainé-e-s dans le 18^e arrondissement

Ligue
des droits de
l'Homme

FOUNDED IN 1907
Section
de Paris 18